

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

06 – 17 décembre 2019

**6. Délibération modificative à la délibération n° 5 du 23 mai 2019 portant modification et approbation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal ;

**Considérant** la délibération n° 5 du 23 mai 2019 portant modification et approbation du tableau des effectifs ;

**Considérant** qu'il y a lieu, suite à la demande des services de l'Etat, de modifier la délibération susvisée ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 14 octobre 2019 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation et de la modification du tableau des effectifs :

- Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :
  - o Création d'un poste d'Assistant Socio-Éducatif à temps complet et suppression d'un poste d'Agent social à temps complet ;
  - o Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - o Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet ;
  - o Création de 3 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression de 3 postes d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - o Création de 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression de 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - o Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> ;
  - o Création de 4 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression de 4 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - o Création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> ;
  - o Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet ;
  - o Création de 4 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression de 4 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - o Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 18/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 18/35<sup>ème</sup> ;
  - o Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> ;
- Considérant que suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet et de supprimer un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- Considérant que suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet et de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- Considérant que suite à un départ à la retraite, il y a lieu de supprimer un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Considérant que l'Ecole de Musique se trouve dans une situation où des heures sont vacantes faute d'avoir pu recruter sur deux années consécutives un professeur de clarinette et de trompette (2h + 4h00), il est proposé de mettre à profit les compétences d'un professeur déjà en poste et de développer de nouvelles disciplines et de créer ainsi 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 13/20<sup>ème</sup> et de supprimer :
  - o 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 6/20<sup>ème</sup> ;

- et 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 7/20<sup>ème</sup> ;
- Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, afin de pourvoir au poste de Responsable du service Patrimoine ;
- Considérant qu'il y a lieu de pérenniser un emploi parcours emploi compétences au service des Jardins, il est proposé de créer un emploi d'Adjoint technique à temps complet ;

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1	01-01-2020	Agent social	35:00	01-06-2019	Assistant Socio-Éducatif	35:00
1	01-01-2020	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00	01-06-2019	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00
1	01-01-2020	Adjoint administratif	35:00	01-06-2019	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00
3	01-01-2020	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00	01-06-2019	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00
2	01-01-2020	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00	01-06-2019	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00
1	01-01-2020	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32:00	01-06-2019	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	32:00
4	01-01-2020	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00	01-06-2019	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00
1	01-01-2020	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28:00	01-06-2019	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	28:00
1	01-01-2020	Adjoint technique	35:00	01-06-2019	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00
4	01-01-2020	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00	01-06-2019	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00
1	01-01-2020	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18:00	01-06-2019	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	18:00
1	01-01-2020	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32:00	01-06-2019	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	32:00
1	01-01-2020	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00	01-06-2019	Adjoint du patrimoine	35:00
1	01-01-2020	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00	01-06-2019	Adjoint technique	35:00
1	01-01-2020	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35:00			
1	01-01-2020	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6:00			
1	01-01-2020	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7:00	01-09-2019	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13:00
1				15-07-2019	Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	35:00
1				15-06-2019	Adjoint technique	35:00

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

**Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 14 octobre 2019 ;

**Le Conseil Municipal,**  
**après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,**  
**à 26 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**  
**décide :**

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n° 05 du 23 mai 2019,

**D'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :